



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 FÉVRIER 2021

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 24
Pouvoirs : 5
Membres électeurs votants : 29
Vote : - Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2021/03

ZONES VULNÉRABLES AU TITRE DE LA DIRECTIVE NITRATES

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU la directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dite directive « nitrates » ;
- VU l'article L.213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R.213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU les articles R.211-75 à 77 du code de l'environnement relatifs à la désignation et délimitation des zones vulnérables ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2015 pris en application des articles sus-visés ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDERANT les observations, faites en séance ;

Le CEB prend acte :

- des teneurs en nitrates alarmantes de la nappe des Cocos, avec une contribution mixte d'origine agricole / assainissement non collectif ;
- de la tendance à la dégradation de la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des pollutions par les nitrates.

Le CEB demande aux acteurs concernés :

- de mettre en place rapidement les programmes d'actions des captages prioritaires, et notamment pour les secteurs prioritaires de la nappe des Cocos, de Dos d'Âne, de la plaine des Galets et de Saint-Pierre ;
- pour la nappe des Cocos et le secteur de la Saline Ermitage : de mettre en place sans attendre les travaux d'assainissement collectif réalisables techniquement.

Adopte à l'unanimité l'absence de désignation de zone vulnérable au titre de la directive « nitrates ».

Saint-Denis, le 30 Avr. 2021

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité.

